

Affiché le 17 juillet 2024

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres votants : 15

Date de Convocation : 13 juin 2024
Secrétaire de Séance : Stéphane MOREAU

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Jean Michel COCHET, Catherine FRANÇON, Elisabeth BARBIER, Julien ROLLET, Stéphane MOREAU, Guillaume HUGUET, Monique VUILLARD, Jean Paul ROCHON, Gérard VUILLOT

Absents excusés : Corinne BERNIGAUD (procuration à Céline HELLERINGER) Olivier ROUSSERO, Catherine MEDINA, Virginie MEUZY (Procuration à Nadine POLLET), Florence FANIZZI

Ordre du jour

- *Requalification centre Bourg de Chavannes*
 - Demande de Subventions*
 - Agence Départementale l'Ingénierie de l'Ain - Convention*
- *Vidéo Surveillance – Renouvellement contrat et modification*
- *Association « Au dessus du Pressoir » - Demande de Subvention*
- *Logements Germagnat – Mise en location - Travaux*
- *Modification du tableau des emplois – Création d'un poste d'attaché ou rédacteur*
- *Devis Divers*
- *Question Diverses*

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 21 mai 2024 -
Approbation à l'unanimité

2024.06.18-01-

REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE DE CHAVANNES - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avant-projet concernant la requalification du cœur de village de Chavanne sur Suran

Débat sur le projet et l'étude faite par le cabinet EPODE et les services de GBA.

Proposition du plan de financement ci-joint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-Prend connaissance du projet

-Prend note du plan de financement proposé

-Autorise le maire à solliciter le Conseil départemental de l'Ain pour une aide financière au titre d'investissements structurants

-Autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Ain au titre du soutien à la transition Ecologique

2024.06.18-02-

**REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE DE CHAVANNES –
ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE – AGENCE DEPARTEMENTALE
D’INGENIERIE DE L’AIN**

Monsieur le maire, après la présentation à l’assemblée de l’avant-projet concernant la requalification du cœur de village de Chavanne sur Suran.

Propose à l’assemblée une convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage de l’Agence Départementale d’Ingénierie de l’Ain afin de redéfinir l’aménagement de la place de la mairie ainsi que l’espace acquis à côté de la boulangerie, pour un montant HT de 4 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité,

-Donne son accord pour la convention AMO avec l’agence d’Ingénierie de l’Ain pour un montant de 4 000.00 € HT

-Autorise le Maire à signer la convention correspondante

2024.06.18-03-

VIDEO SURVEILLANCE - PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le maire rappelle à l’assemblée le système de vidéo-surveillance installé place des anciens combattants pour la salle polyvalente et ses abords.

Le matériel installé il y a 5 ans devient vétuste et le contrat arrive à échéance.

La société SPARA filiale de GROUPAMA en charge de l’entretien du matériel propose le renouvellement du contrat dans les mêmes conditions soit 71.42 HT / mois et le changement du matériel pour un coût de 200.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité,

-Donne son accord pour la proposition de la Sté SPARA, 20 avenue Meunier 03003 MOULINS, soit le renouvellement du contrat dans les mêmes conditions pour 71.42 HT / mois et le changement du matériel pour un coût de 200.00 € HT

-Autorise le Maire à signer la proposition correspondante

2024.06.18-04-

DEMANDE DE SUBVENTION DE L’ASSOCIATION « AU DESSUS DU PRESSEUR »

Monsieur le Maire donne connaissance d’une demande de subvention faite par l’association « Au dessus du Presseur » pour l’organisation de son festival « Arts au jardin » pour un spectacle le 30 juin 2024

L’association utilisera la salle polyvalente mise à disposition en cas de pluie.

L’association sollicite une subvention de 400 € ainsi que la prise en charge des repas lors d’une rencontre entre l’association, les artistes, le comité d’animation et les élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix et 4 abstentions,

-Dit qu’il maintient la mise à disposition de la salle en cas de pluie

-Dit qu’il refuse de participer financièrement à la manifestation

-Dit qu’il ne prendra pas en charge les frais de repas sollicités

LOGEMENTS COMMUNAUX GERMAGNAT – LOCATION - TRAVAUX

Monsieur le Maire explique que les locataires de l'appartement au-dessus la SMA quittent le logement au 31 aout 2024 et que ceux du presbytère quittent le leur au 31 juillet 2024.

Ces deux logements ont fait l'objet de plus ou moins de travaux depuis quelques années

Il convient de voir si on les remet à la location avec ou sans travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-Dit que l'appartement au-dessus de la SMA est à révéifier notamment en ce qui concerne la ventilation et l'usure courant.

-Dit que le presbytère mériterait plus de travaux notamment le changement des huisseries et une nouvelle isolation.

-Dit que des devis seront faits après les états des lieux respectifs et que des travaux pourraient être envisagés avant de nouvelles locations.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION GRADE SECRETAIRE DE MAIRIE -

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le grade de secrétaire de mairie n'existe plus et que suite au départ à la retraite de l'agent en charge de la comptabilité et la gestion financière qui était sur ce grade, il convient de créer un poste d'attaché afin de pouvoir recruter à indice égal.

D'autre part,

Vu la loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

Vu l'article L2122-19-1 du code général des collectivités territoriales, pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants le maire nomme aux fonctions de secrétaire général de mairie un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B

Il convient de modifier le tableau des emplois dans ce sens

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-Dit qu'il crée un emploi au grade d'attaché pour exercer la fonction de responsable gestion comptable et financière 11 heures hebdomadaires

-Dit qu'il modifie le tableau des emplois en faisant état de la fonction de secrétaire général de mairie pour le poste des service administratifs à plein temps cadre d'emploi des Adjoint administratifs et/ou des Rédacteurs et/ou des Attachés territoriaux

TABLEAU DES EMPLOIS

Au 1^{er} juillet 2024

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emploi
<u>Service Administratif</u> Secrétaire Général de mairie < 2000 habitants	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des attachés
<u>Service technique</u> Agent Polyvalent Agent polyvalent chef d'équipe	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques

Responsable organisation service 1 ^{er} février 2023	1	Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise
Ouvrier Polyvalent Agent de service, cuisinière cantine, surveillance garderie périscolaire	1 Non pourvu 1 ^{er} /09/23	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques
Agent de service des écoles, entretien des locaux et surveillance inter cantine 1 ^{er} novembre 2023	1	Cadre d'Emploi de Adjoints Techniques 35 heures hebdomadaires
<u>Service Social</u> Agent Spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emploi des A.T.S.E.M.

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

<u>Service administratif</u> Responsable gestion comptable et financière	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux 11 heures hebdomadaires
<u>Services techniques</u> Entretien des locaux communaux	1 Non pourvu	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 7.5 heures hebdomadaires
Entretien des locaux communaux 15 juillet 2023	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 20 heures hebdomadaires
Entretien des locaux communaux	1 Non pourvu	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 1 heures hebdomadaires
Entretien des locaux communaux, aide cuisinière cantine, surveillance cantine 1 ^{er} juillet 2022	1 Disponibilité 1 ^{er} /09/23	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 22 heures hebdomadaires
Surveillance Inter cantine	1 Non pourvu	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 5 heures hebdomadaires

EMPLOI NON PERMANENT

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emploi
<u>Service technique</u> Ouvrier Polyvalent Saisonnier	1 (Non pourvu)	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Temps complet
<u>Camping municipal</u> Régisseur agent d'entretien polyvalent saisonnier	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 12 heures hebdomadaires

DEVIS DIVERS – IMPOSTE ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre une imposte afin de signaler l'Ecole Primaire de la commune,
Elle doit comprendre impérativement la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité » et les couleurs bleu Blanc Rouge

Une proposition a été faite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Dit que le modèle proposé ne convient pas, il parait trop strict pour l'école, on essaie de trouver un autre projet.

Questions Diverses

Une réflexion est en cours de la participation à la santé et la prévoyance pour le personnel communal

Prochain Conseil municipal mardi 16 juillet 2024

Séance levée à 23 heures 15

Secrétaire de Séance

Le Maire

Stéphane MOREAU

Bernard PRIN